

A close-up photograph of an elderly person's hand, with visible wrinkles and age spots, gripping a wooden cane. A younger person's hand is gently placed over the elderly hand, providing support. The background is a soft, out-of-focus blue.

Fédésap

**Estimation d'une prise en charge
financière cible pour les prestations
d'aide à domicile APA et PCH en 2020
et à horizon 2025**

Janvier 2020



Building a better
working world

Sommaire

1	Préambule.....	2
2	Une filière aux équilibres financiers complexes.....	3
2.1	Une majorité des SAAD en grande difficulté financière	3
2.2	Un coût réel horaire supérieur à ce qui est facturé aux usagers.....	3
2.3	Des marges de manœuvre inexistantes pour les SAAD	4
3	Première étape : résoudre l'équation financière de court terme.....	5
3.1	Une prise en charge minimum viable pour sauver la filière : scénario « Urgence »	5
3.1.1	Un scénario qui repose sur un meilleur accompagnement des personnels, intervenants ou non	5
3.1.2	Définition d'une prise en charge cible « Urgence »	6
3.2	Une évolution de la prise en charge à horizon 2020 qui implique des investissements importants de la part de l'État 7	
4	Deuxième étape : construire un outil efficace pour construire une société inclusive.....	8
4.1	Une transition démographique et sociétale d'ici 2025 qui va considérablement changer le paysage des SAAD	8
4.2	Un besoin d'améliorer la valorisation et l'attractivité des métiers du secteur	8
4.3	Une prise en charge cible permettant de répondre aux objectifs de qualité et de valorisation des métiers : scénario « Qualité »	9
4.3.1	Une priorité mise à l'attractivité des métiers et à la montée en gamme des prestations.....	9
4.3.2	Définition d'une prise en charge cible « Qualité »	9
4.4	Des investissements conséquents nécessaires pour la transition vers une société inclusive et domiciliaire à horizon 2025 10	
5	Annexes : note méthodologique	11
5.1	Méthodologie pour l'évaluation du coût horaire moyen actuel d'une heure de prestation d'aide à domicile	11
5.1	Méthodologie pour l'estimation des prises en charge cibles pour 2020 et 2025.....	11

1 Préambule

Cette étude, réalisée par EY et commanditée par la Fédération Française des Services à la Personne et de Proximité (Fédésap), propose une analyse objectivée et actualisée des structures de coûts des services d'aide à domicile (SAAD) et des enjeux en termes de prise en charge horaire cible des prestations, afin de répondre aux problématiques financières du secteur, dans le cadre des consultations préalables au Projet de loi Grand Âge et Autonomie.

L'analyse s'est déroulée en quatre temps :

- Analyse des structures économiques des SAAD en France, à partir d'un échantillon de 70 structures ;
- Evaluation du coût horaire moyen en 2018 pour une heure d'intervention à domicile au niveau national (sur les prestations liées à l'APA et à la PCH) ;
- Construction de scénarios de prise en charge cible permettant de répondre aux enjeux du secteur pour 2020 et 2025 ;
- Estimation du besoin de financement de la filière.

L'enquête s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés par EY en 2016 pour la CNSA et la DGCS sur les coûts des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile¹, sur la base des outils de collecte de données, d'évaluation et de modélisation qui ont été développés à cette occasion.

L'exercice de prospective a vocation à éclairer le débat et à objectiver des réalités souvent mal comprises, via une consultation large d'acteurs de terrain. Les résultats quantitatifs sont le reflet des contraintes économiques et des besoins observés, mais ne doivent pas être considérés comme le fruit d'un exercice de prévision économétrique macro-économique complexe. Les propositions présentées ici doivent donc toujours être considérées dans le contexte et le cadre méthodologique de la consultation menée par la Fédésap.

¹ Etude des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile et des facteurs explicatifs de leurs coûts, EY – ENEIS, 2016.

2 Une filière aux équilibres financiers complexes

2.1 Une majorité des SAAD en grande difficulté financière

Selon la consultation menée par EY et la Fédésap, le taux de marge nette moyen des SAAD en 2018 est négatif, de -1%. Au total, plus de la moitié des SAAD (52%) n'étaient pas rentables sur la période, avec un résultat net négatif.

La prise en charge des prestations ne permet donc pas aujourd'hui de couvrir l'ensemble des charges supportées par les SAAD, composées à 83% de masse salariale dont 90% correspondant à du personnel intervenant à domicile. La réflexion sur les équilibres financiers appelle donc à une meilleure compréhension du coût réel des prestations afin d'identifier les facteurs explicatifs de cette instabilité structurelle du modèle.

2.2 Un coût réel horaire supérieur à ce qui est facturé aux usagers

Face aux constats de manque de rentabilité des SAAD, il paraît intéressant de décomposer le coût actuel moyen d'une heure de prestation pour analyser les postes de coûts les plus importants. L'enquête Fédésap/EY réalisée en octobre 2019 a permis de mettre en évidence un coût horaire moyen d'une heure de prestation de 22,90€².

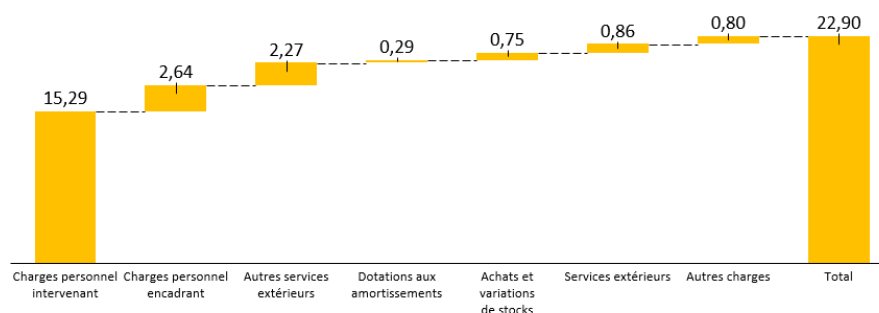


Figure 1- Décomposition du coût moyen d'une heure de prestation d'aide à domicile (source : enquête EY – Fédésap)

Les postes de coûts qui impactent le plus le coût horaire moyen sont les suivants :

- 67% sont des charges de personnel intervenant
- 11,5% sont des charges de personnel encadrant
- 10% sont d'autres services extérieurs comprenant : les frais de déplacement du personnel (0,53€), les frais de formation (0,09€), les frais de téléphonie (0,11€), ainsi que les frais de siège (1,32€)

Cependant, il est à noter que les tarifs moyens de référence actuels de l'APA (19,33€/h³) et de la PCH (17,77€/h⁴) des Conseils Départementaux ne permettent pas à eux seuls de rembourser l'intégralité des charges moyennes des SAAD. La différence entre

² Calcul en coûts (hors taxe) et non en prix facturé

³ Observatoire National du Domicile, Tarif APA, Etude des réalités départementales, Mai 2018

⁴ Handéo'Scope, le baromètre de l'Observatoire National des Aides Humaines, Janvier 2016

les coûts horaires actuels et les tarifs départementaux revient à la charge des bénéficiaires⁵. D'après l'étude Fédésap/EY d'octobre 2019, le total facturé en moyenne à l'utilisateur pour une heure de prestation est de 22,71€ TTC, ce qui ne permet pas de couvrir l'ensemble du coût moyen horaire. Cela représente une perte de 1,45€HT/h de prestation.

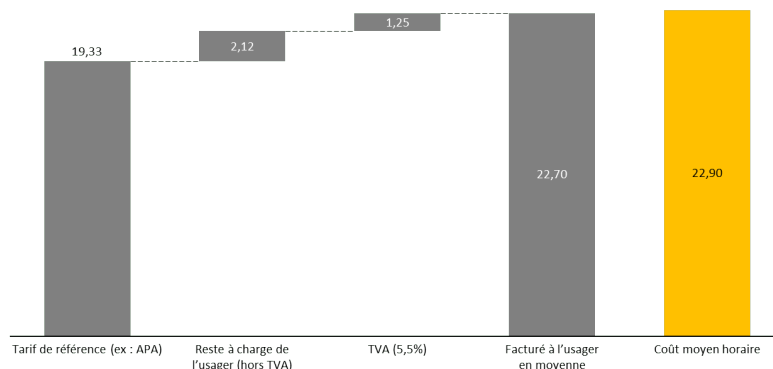


Figure 2 - Comparaison de la rémunération moyenne par rapport au coût moyen horaire (source : enquête EY – Fédésap)

2.3 Des marges de manœuvre inexistantes pour les SAAD

A l'heure actuelle, les SAAD ne possèdent que peu de leviers d'action pour améliorer leur fonctionnement et rentabilité : le niveau des rémunérations des intervenants reste faible, avec un taux horaire brut à 10,6€/h, proche du SMIC actuel (10,03€/h brut⁶). Les charges de personnel des SAAD sont incompressibles et ne peuvent constituer une variable d'ajustement pour atteindre l'équilibre⁷.

Ces marges de manœuvre restreintes aggravent ainsi les problèmes structurels du secteur des SAAD mis en évidence par l'étude EY/Fédésap :

- Très peu de formations peuvent être actuellement dispensées au personnel : en moyenne une demi-journée par salarié selon l'enquête ;
- Les frais de déplacement ne sont pas rémunérés à leur juste valeur : seuls 11% des frais de déplacement réels sont actuellement rémunérés aux intervenants⁸ conformément à la CCNESAP ;
- Les temps de coordination du personnel intervenant, les temps de modulation et de délégation syndicale ne peuvent pas toujours être pleinement intégrés⁹.

⁵ Le reste à charge à domicile après crédit d'impôt est en moyenne de 10% du plan d'aide soit environ 60€/mois. Le reste à charge en établissement est quant à lui élevé : il atteint après aides diverses 1850€/mois et excède les ressources courantes de la personne âgée dans 75% des cas. Source : Concertation Grand âge et autonomie (Rapport Libault), Dominique Libault, Mars 2019

⁶ Smic brut horaire à 10,03€ au 1^{er} janvier 2019, Décret n° 2018-1173 du 19 décembre 2018 portant relèvement du salaire minimum de croissance

⁷ Étude Fédésap/EY, octobre 2019

⁸ Étude Fédésap/EY d'octobre 2019 : en moyenne, 525€/an sont remboursés par ETP intervenant, contre des coûts réels moyens estimés à 4 665€/an/ETP intervenant d'après les barèmes kilométriques

⁹ Temps de coordination : temps collectifs entre professionnels (groupes de parole, échanges de bonnes pratiques, etc.) indispensables pour garantir la qualité de prise en charge des personnes âgées et pour donner du sens au travail des professionnels. Source : Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du Grand-Âge, Myriam El Khomri, Octobre 2019

Temps de modulation : temps dédié à l'organisation et temps pris en compte pour faire face à la fluctuation des demandes et des prises en charge.

Avec des charges de personnel incompressibles et des charges liées aux frais de déplacement et de formation qui sont sous-évaluées, les SAAD n'ont pas de leviers d'action possibles pour améliorer le fonctionnement de leurs structures et financer les formations et temps de coordination d'équipe. Temps pourtant indispensables à la pérennité de l'entreprise, à l'amélioration des conditions de travail au quotidien, au développement des compétences et à la sécurisation des parcours professionnels des intervenants. Le modèle économique des SAAD n'est donc pas viable économiquement et risque de s'écrouler.

Ainsi, afin d'assurer la viabilité du secteur des services d'aide à domicile, il faut redéfinir une prise en charge horaire permettant aux SAAD de retrouver un équilibre et des capacités d'investissements pour améliorer leur fonctionnement.

3 Première étape : résoudre l'équation financière de court terme

3.1 Une prise en charge minimum viable pour sauver la filière : scénario « Urgence »

La revue à la hausse de la prise en charge moyenne d'une heure de prestation apparaît comme le levier le plus puissant pour résorber ces déséquilibres et mettre en place un modèle économique viable pour les SAAD. Nous avons donc modélisé quel serait le niveau de prise en charge soutenable pour une heure de prestation à domicile en 2020, dans le premier scénario « Urgence ».

3.1.1 Un scénario qui repose sur un meilleur accompagnement des personnels, intervenants ou non

Afin de calculer cette prise en charge minimum cible pour 2020, le découpage du temps des ETP intervenants a été réévalué pour permettre de résoudre les problématiques de fonctionnement en incluant du temps de coordination, de formation, de modulation et délégation syndicale et de déplacement.

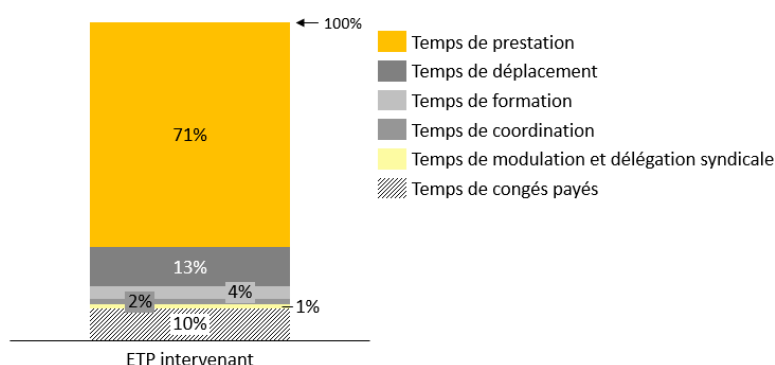


Figure 3 - Décomposition du temps de travail cible d'un ETP intervenant (source : enquête EY/Fédésap 2019)

Les hypothèses suivantes ont été prises en compte pour calculer ces différents temps :

Temps de délégation syndicale : nombre d'heures de délégation dont dispose le délégué syndical pour se consacrer à l'exercice de ses fonctions. Le temps pris en compte correspond à l'obligation de délégation syndicale pour une entreprise de moins de 50 salariés.

- Augmentation des temps de formation : 70h/an/ETP et 2h de tutorat à l'embauche par salarié¹⁰
- Définition d'un temps de coordination plancher : 4h de temps collectif par mois d'équipe à domicile¹¹
- Meilleure prise en compte des temps de déplacements : 15 min de déplacement en moyenne pour 1h de prestation (hors déplacements domicile-travail et déplacements pour la pause déjeuner)¹²
- Sécurisation des temps de modulation et délégation syndicales : 11h de temps de modulation par an par ETP (aménagement du temps de travail) et 1h par mois de temps de délégation par ETP.

Cette décomposition du temps permet de déterminer le nombre d'ETP intervenants nécessaire au bon fonctionnement pour réaliser le nombre d'heures de prestation actuel, aboutissant à une augmentation du nombre d'ETP intervenants de 6% par rapport au nombre actuel.

De la même manière que pour le personnel intervenant, le nombre d'ETP encadrants nécessaire a été redéfini pour inclure des temps de formation pour le personnel encadrant de 35h/an/ETP. Ceci aboutit à une augmentation du nombre d'ETP encadrant de 2% par rapport au nombre actuel. La formation des encadrants permettrait d'avoir du personnel plus qualifié pour améliorer l'efficacité du système et des processus.

Les temps de formation et de déplacements définis précédemment permettent d'objectiver les coûts cibles pour les frais de formation et de déplacement à l'aide des coûts de formation moyens (17,5€/h pour les intervenants et 35€/h pour les encadrants) et du barème kilométrique.

Pour finir, des investissements pour la mise en place d'un bureau numérique¹³ pour les salariés a été pris en compte dans la prise en charge cible du scénario « Urgence » afin de soutenir le travail des intervenants.

3.1.2 Définition d'une prise en charge cible « Urgence »

Avec la prise en compte des hypothèses ci-dessus, nous obtenons une **prise en charge cible pour 2020 de 30,35€ HT** pour une heure de prestation, garantissant l'efficacité et la pérennité de l'infrastructure de services à domicile.

¹⁰ Types de formations : Utilisation des équipements pour personnes dépendantes et handicapées, Gestion des conflits et du stress avec les personnes fragiles, formation secourisme, formation aux gestes et postures (pour mieux protéger les salariés dans l'exercice de leur métier et réduire les risques d'accidents du travail, etc.)

¹¹ Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du Grand-Âge, Myriam El Khomri, Octobre 2019

¹² 12,5% de temps de déplacement : temps moyen estimé pour tous types de prestations confondues (prises en charge plus ou moins complexes)

¹³ Développement d'outils numériques : cahier de liaison, système d'information, gestions des plannings, télégestion, etc.

Estimation d'une prise en charge financière cible pour les prestations d'aide à domicile APA et PCH en 2020 et à horizon 2025, janvier 2020

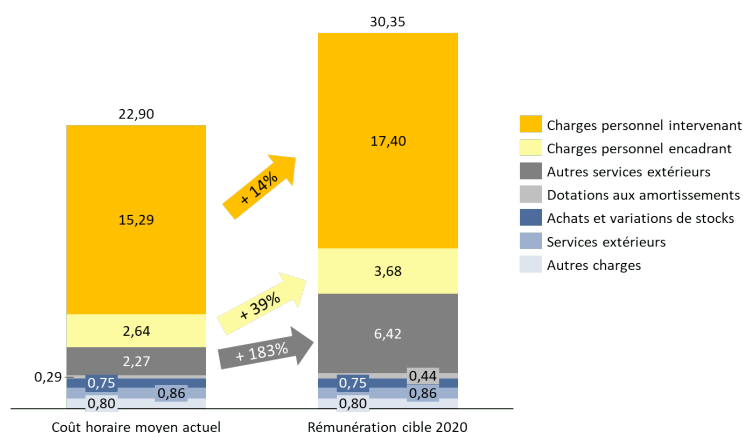


Figure 4 - Décomposition de la prise en charge horaire cible pour 2020 et comparaison avec le coût horaire moyen actuel (source : Etude EY/Fédésap 2019)

Les évolutions les plus significatives entre le coût horaire moyen actuel et la prise en charge cible pour 2020 sont les suivantes :

- Les charges de personnel avec +14% pour les intervenants et +39% pour les encadrants, dû à l'augmentation des effectifs intervenants et encadrants
- Les autres frais extérieurs, en particulier les frais de déplacements (multipliés par 7) et les frais de formation (multipliés par 10)

3.2 Une évolution de la prise en charge à horizon 2020 qui implique des investissements importants de la part de l'État

Actuellement, les heures de prestations d'aide à domicile sont réparties entre l'APA (environ 222 millions d'heures en 2018¹⁴) et la PCH (90 millions d'heures en 2018¹⁵). En reprenant les tarifs moyens de références de l'APA et de la PCH, nous aboutissons à dépenses totales de plus de 6 Md€.

Avec la prise en charge cible définie pour 2020 de 30,35€/h et en reprenant le même nombre d'heures de prestation d'aide à domicile que 2018 (soit 312 millions d'heures), le montant total des dépenses publiques est estimé à près de 9,5 Md€, soit un investissement de **3,6 Md€** par rapport à la situation actuelle.

¹⁴ En l'absence de données consolidées par la CNSA, la DREES, ou la DARES, nous prenons les hypothèses suivantes : Calcul sur la base du nombre de bénéficiaires en 2017 de l'APA domicile (768 837 bénéficiaires), que l'on multiplie par le nombre d'heures médian par bénéficiaire, soit 24,1h/mois (466€ par plan d'aide par mois/19,33€ tarif APA) ; Sources : CNSA « Chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2019 », DREES « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile et leurs ressources en 2011 »

¹⁵ En l'absence de données consolidées par la CNSA, la DREES, ou la DARES, nous prenons les hypothèses suivantes : Calcul sur la base du nombre de bénéficiaires en 2017 de la PCH aide humaine (49,3% des 359 794 bénéficiaires), que l'on multiplie par le nombre d'heures moyen par bénéficiaire, soit 42,1h/mois (758€ par plan d'aide par mois/17,77€ tarif PCH) ; Sources : CNSA « Chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2019 » et « La prestation de compensation du handicap en 2017 », DREES « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile et leurs ressources en 2011 »

Cette différence significative démontre que la tarification actuelle des financeurs reste insuffisante. En outre, il n'est pas possible de faire porter cette somme par les bénéficiaires, parfois peu solvables et qui se retrouveraient avec un reste à charge, d'en moyenne pour l'APA à domicile de 60€/mois¹⁶ actuellement, à 317€/mois¹⁷ en 2020, soit 5,3 fois plus élevé.

Des investissements conséquents sont donc à considérer à court terme pour garantir la pérennité du secteur des SAAD, indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble du système sanitaire et médico-social, et offriraient un répit financier à un secteur soumis à une injonction parfois paradoxale entre la prestation d'un service complexe et l'indispensable solvabilisation des bénéficiaires.

4 Deuxième étape : construire un outil efficace pour construire une société inclusive

4.1 Une transition démographique et sociétale d'ici 2025 qui va considérablement changer le paysage des SAAD

D'après les récents rapports de l'INSEE, la France (hors Mayotte) compterait 4 millions de seniors en perte d'autonomie d'ici 2050. Cela représente 16,4% des personnes âgées de 60 ans et plus, contre 15,3% en 2015. Le nombre de seniors en perte d'autonomie à domicile passerait de 1,9 million en 2015 à 3,1 millions en 2050, soit une hausse de 62%.¹⁸

Cette hausse s'explique notamment par l'arrivée de la génération des *baby-boomers*, choc démographique des années 1945-1975, aux grands âges à partir de 2027.

Par ailleurs, à cette évolution démographique s'accompagne une évolution sociétale : les Français admettent une nette préférence pour le maintien à domicile, et 91 % d'entre eux font du maintien à domicile une priorité d'action pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie. Cette affirmation du « vieillir à domicile » se conjuguera nécessairement avec un besoin croissant en aide et en accompagnement à domicile.

Ces différents éléments viennent rappeler la nécessité de penser dès aujourd'hui une filière du service à domicile en capacité d'intégrer les nouvelles attentes des citoyens dans leurs souhaits de maintien à domicile et leurs besoins de services croissants du fait d'une avancée en âge. Le maintien à domicile est ressorti de la concertation Grand Âge et Autonomie comme étant une priorité pour la transformation en profondeur du système.¹⁹

4.2 Un besoin d'améliorer la valorisation et l'attractivité des métiers du secteur

Les services d'aide à domicile font face à de réels problèmes de recrutement et de fidélisation du personnel, notamment du fait de la faible rémunération du personnel et des conditions de travail difficile.

¹⁶ Concertation Grand âge et autonomie (Rapport Libault), Dominique Libault, Mars 2019

¹⁷ Calcul sur la base du nombre de bénéficiaires en 2017 de l'APA domicile (768 837 bénéficiaires) et de la PCH aide humaine (49,3% des 359 794 bénéficiaires). Sources : CNSA, « Chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2019 » et « La prestation de compensation du handicap en 2017 »

¹⁸ Source INSEE, statistiques et études, 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4196949>), Juillet 2019

¹⁹, ¹² Concertation Grand âge et autonomie (Rapport Libault), Dominique Libault, Mars 2019

La revalorisation des métiers de l'autonomie est de ce fait une priorité avec une transformation complète : mise en place de nouveaux modes de management, amélioration des conditions de travail des professionnels intervenant à domicile, montée en compétence grâce à la formation et revalorisation des salaires. Seulement, cela ne peut se faire sans des investissements conséquents pour permettre une montée en qualité et pour répondre aux revendications des professionnels du secteur.²⁰

4.3 Une prise en charge cible permettant de répondre aux objectifs de qualité et de valorisation des métiers : scénario « Qualité »

Afin d'assurer la transformation du secteur, une prise en charge financière cible d'une heure de prestation d'aide à domicile pour 2025 a été définie dans un scénario « Qualité ».

4.3.1 Une priorité mise à l'attractivité des métiers et à la montée en gamme des prestations

Dans ce scénario « Qualité » à horizon 2025, l'accent a été mis sur le développement d'une filière avec une meilleure qualité de prestation, ainsi qu'une valorisation des compétences et métiers du Grand Âge pour améliorer l'attractivité de la filière du domicile.

De nouvelles hypothèses ont donc été prises en considération, en complément de celles du scénario « Urgence » :

- Augmentation du temps de coordination en s'appuyant sur le modèle des SSIAD avec 30min/jour de temps de coordination par salarié
- Augmentation de la rémunération du personnel :
 - +20% d'augmentation des salaires du personnel intervenant
 - +15% d'augmentation des salaires du personnel encadrant
- Augmentation du temps de formation pour le personnel encadrant en passant à 70h de formation par an par salarié
- Mise en place d'un cadre social harmonisé entre les entreprises et les associations du secteur avec notamment : prise en compte de la complémentaire santé, de la prévoyance, des primes pour le personnel administratif de complexité et de responsabilité, rémunération des astreintes et du travail de nuit pour le personnel intervenant
- Prise en compte des évolutions macroéconomiques à horizon 2025 (inflation, niveau des salaires, coût de l'énergie...²¹)

Dans ce scénario « Qualité », nous aboutissons à une augmentation des effectifs de 10% pour le personnel intervenant²² et 4% pour le personnel encadrant par rapport aux effectifs de 2018.

4.3.2 Définition d'une prise en charge cible « Qualité »

Avec la prise en compte des hypothèses ci-dessus, nous obtenons une prise en charge cible **pour 2025 de 41,14€** pour une heure de prestation, inflation comprise.

²¹ Prévision de l'évolution du taux d'inflation issus d'Oxford Economics : 1,1% en 2020, 1,4% en 2021, 1,6% en 2022, 1,7% en 2023 et 1,8% en 2024

²² En 2016, la DARES estimait à 895 000 le nombre de personnes intervenant à domicile. Une augmentation de 10% des recrutements pourrait ainsi amener à la création de 90 000 postes sur le territoire.

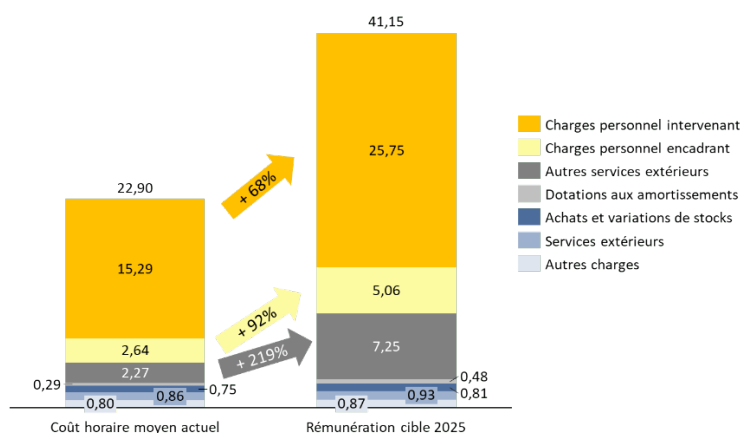


Figure 5 - Décomposition de la prise en charge horaire cible pour 2025 et comparaison avec le coût horaire moyen actuel (Source : étude EY/Fédésap 2019)

Les évolutions les plus significatives entre le coût horaire moyen actuel et la prise en charge cible pour 2020 sont les charges de personnel avec +68% pour les intervenants et +92% pour les encadrants, dû à l'augmentation des effectifs intervenants et encadrants ainsi que l'augmentation des rémunérations.

4.4 Des investissements conséquents nécessaires pour la transition vers une société inclusive et domiciliaire à horizon 2025

Les effets démographiques liés à la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes sont évalués par la DREES à 1,2%/an d'ici 2030, soit de 10% entre 2017 et 2025.²³ Nous avons pris ici comme hypothèses que seules les heures d'APA domicile vont évoluer d'ici 2025, proportionnellement à l'évolution démographique du nombre de bénéficiaires, et que les tarifs de références APA et PCH seront impactés par l'inflation d'ici 2025.

En prenant en compte ces hypothèses et la prise en charge cible pour 2025 de 41,14€/h du scénario « Qualité » et en appliquant le même raisonnement que pour le scénario « Urgence », nous aboutissons à un **montant nécessaire d'investissement dans le secteur de 7 Md€**.

A titre de comparaison, ce budget de 7 Md€ représente 10,6% du montant total de la contribution en 2017 des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées²⁴. Cet investissement pourrait être partiellement pris en compte par la réaffectation de moyens liés à la mise en œuvre de nouvelles structures d'accompagnement et de coordination au périmètre d'actions plus large tel que préconisé par la Fédésap. Cet investissement pourrait être partiellement pris en compte par la réaffectation de moyens liés à la mise en œuvre de nouvelles structures d'accompagnement et de coordination au périmètre d'actions plus large tel que préconisé par la Fédésap.

Nous ne sommes cependant plus dans une logique d'ajustement, mais bien dans une ambition à long terme de transition en profondeur du secteur. Cet investissement est donc nécessaire pour faire face aux effets démographiques et avoir une infrastructure nationale efficiente et de qualité en capacité d'absorber le changement de paradigme du système vers une société inclusive et domiciliaire.

²³ Concertation Grand âge et autonomie (Rapport Libault), Dominique Libault, Mars 2019

²⁴ CNSA, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2019

5 Annexes : note méthodologique

En octobre 2019, la Fédésap et EY ont réalisé une étude sur l'évaluation du coût horaire moyen actuel d'une heure de prestation d'aide à domicile et l'estimation des prises en charge cibles pour 2020 et à horizon 2025.

5.1 Méthodologie pour l'évaluation du coût horaire moyen actuel d'une heure de prestation d'aide à domicile

Pour réaliser l'étude du coût horaire moyen actuel d'une heure de prestation, EY et la Fédésap ont recueilli les données d'activité et données financières de 64 SAAD du réseau de la Fédésap.

Les critères de sélection de l'échantillon sont les suivants :

- Données non aberrantes par rapport aux autres valeurs
- Volume d'heures facturées renseigné
- Chiffre d'affaires ou produits renseignés
- Résultat renseigné
- Charges renseignées

A partir de ces données, des indicateurs de performance, des indicateurs liés à l'activité ainsi que des indicateurs liés aux ressources humaines ont été calculés.

Enfin, le coût horaire moyen d'une heure de prestation d'aide à domicile a été décomposé par poste de coûts à partir du calcul de la moyenne des coûts horaires moyens de chaque SAAD.

5.1 Méthodologie pour l'estimation des prises en charge cibles pour 2020 et 2025

A la suite de l'évaluation du coût horaire moyen d'une heure de prestation, une estimation des prises en charge cibles a été réalisée pour répondre aux enjeux d'évolution du secteur de l'aide à domicile. Cette estimation a été réalisée en 3 étapes :

1. **Définition des hypothèses de prises en charge cibles pour 2020 et 2025**, selon les paramètres suivants : décomposition du temps et rémunération du personnel intervenant, décomposition du temps et rémunération du personnel encadrant, autres services extérieurs (frais de transport, frais et téléphonie et coûts des formations), harmonisation du cadre social entre les entreprises et les associations du secteur et investissements.
2. **Décomposition des prises en charge cibles pour 2020 et 2025** selon les différents postes de coûts, en prenant en compte les hypothèses définies précédemment pour chaque scénario.
3. **Généralisation au niveau national des prises en charge cibles pour 2020 et 2025** en fonction des prévisions démographiques sur le nombre de personnes dépendantes nécessitant une aide à domicile en 2020 et en 2025.

EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2020 Ernst & Young Advisory
Tous droits réservés.

Studio EY France
SCORE France N° 2020-010
ED 0220

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr